

**COMMUNE DE RENAISON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date : 12 novembre 2024**

**Objet : Subvention exceptionnelle à l'école élémentaire de Renaison**

**N° 2024-11-12/02**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze du mois de novembre, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 17

Votants : 20

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Aurélie SIVET, Jean-Pierre SAPT, Didier PICARD, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Dominique MUZELLE, Séverine BESSON, Carole SYLVESTRE, Béatrice DESPIERRE, Magali RAMIREZ, Marie-Françoise DESORMIERE.

Absents : M. Yves PERRIN et M. Salim DJELLAB.

Absents excusés : M. Frédéric GOUTAUDIER, Mme Laurence CHATEAU et Mme Céline JANDARD.

Procurations : M. Frédéric GOUTAUDIER à M. Jean-Pierre SAPT, Mme Laurence CHATEAU à Mme Séverine BESSON et Mme Céline JANDARD à Mme Magali RAMIREZ.

Date de convocation du Conseil municipal : 7 novembre 2024.

Secrétaire de séance : Mme Magali RAMIREZ.

Madame Aurélie SIVET, Adjointe au Maire déléguée à l'éducation, à la jeunesse et à la culture explique que l'école de Renaison est labellisée E3D et éco-école depuis deux ans.

Cette année, l'école s'est engagée sur le thème de l'eau et a été retenue à l'appel à projet « ligérien par nature ».

Dans le cadre de ce projet pédagogique 7 classes envisagent de partir en classe découvertes cette année. Il s'agirait d'un séjour de 3 jours, au centre La Traverse localisé dans la commune Le Bessat.

- Deux classes de CP et CE1, soit 44 élèves, du 7 au 9 avril 2025 ;
- Trois classes de CE2 et CM1, soit 82 élèves, du 19 au 21 mai 2025 ;
- Deux classes de CP et CM2, soit 50 élèves du 10 au 12 juin 2025 ;

Un dossier de demande de subvention 2024-2025 « Aide au Départ Classe découvertes » a été transmis au Département de la Loire. Pour être éligible à cette subvention, la Commune doit également participer pour un montant minimum de 100 € par classe.

Madame Aurélie SIVET invite l'assemblée délibérante à accorder une subvention exceptionnelle à l'Ecole élémentaire de Renaison d'un montant de 700 €, soit 100 € par classe, pour aider au financement des séjours précités.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 700 € à l'Ecole élémentaire de Renaison afin d'aider au financement du séjour de sept classes ;
- Dit que les crédits sont prévus au chapitre 65 du Budget général, exercice 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20241112-2024-11-12\_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2024

Publication : 14/11/2024

Le Maire,  
Laurent BELUZE

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Renaison, le 13 novembre 2024

Le Maire,  
Laurent BELUZE